



PREFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

BUREAU DES REGLEMENTATIONS
ET DES ELECTIONS

ARRETE PREF/DCL/BRE/2019/0154

**Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales partielles intégrales
dans la commune de MONTHOLON**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON préfet de l'Yonne,

VU l'arrêté n°PREF/MAP/2017/067 du 28 août 2017 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Mme Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2018/2327 du 26 décembre 2018 portant convocation des électeurs de la commune de MONTHOLON en vue de procéder à des élections municipales partielles intégrales les 10 février 2019 (1^{er} tour) et 17 février 2019 (2^{ème} tour),

VU les candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour de scrutin,

VU les résultats du tirage au sort fixant l'ordre des emplacements d'affichage pour les listes de candidats déclarées aux élections municipales partielles intégrales dans la commune de Montholon,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1 : La liste des candidats en vue du 1^{er} tour des élections municipales partielles intégrales dans la commune de MONTHOLON est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Fait à AUXERRE, le

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Françoise FUGIER

La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne et la première adjointe de la commune de MONTHOLON sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE A L'ARRETE PREF/DCL/BRE/2019/0154

**Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales partielles intégrales
dans la commune de MONTHOLON**

Panneau n°1

Liste « CONTINUONS ENSEMBLE »

Conseiller municipal

VALNET Jean-Marie

PICON Sophie

SEVIN David

BONAME Karine

TISSIER Jean-Pierre

MAURY Evelyne

MUROT Jean-Pierre

COULON Claudine

JOLLY Pascal

PETIT Sylviane

TEIXEIRA Antonio-José

FAUQUET-GRANDREMY Sandrine

CHEVIGNY Alexis

LUX Marie-France

NIEZ Louis

DUBOIS Isabelle

LENOBLE Jean-Michel

VERGER Sophie

VERAY Jean-Pierre

DUMONT Sandrine

BELIN Claude

DELORY Danièle

ECKART Claude

FRADIN Christelle

LOUBERT Emmanuel

FAYE Christiane

BOYER Sebastien

Conseiller communautaire

VALNET Jean-Marie

PICON Sophie

SEVIN David

BONAME Karine

TISSIER Jean-Pierre

MAURY Evelyne

MUROT Jean-Pierre

PETIT Sylviane

TEIXEIRA Antonio-José (supplémentaire)

FAUQUET-GRANDREMY Sandrine (supplémentaire)

Panneau n°2

Liste « AVANÇONS »

Conseiller municipal

DIAS GONÇALVES Nathalie
DERBOIS Daniel
VINOT Nathalie
GUILLON Nicolas
MULLER Valérie
FERRON Jean-Jacques
SABANIJA Marie
BUREAU Emmanuel
BOUTLOUP Audrey
TORCHEBOEUF Matthieu
GRELARDON-DARINI Murielle
NAUDIN Emmanuel
MARTEAU Isabelle
NOUBEL Jean-Paul
VERCHERE Virginie
PRÉJEAN Gilles
FOUGEREUX Laurence
LAUZERAY Gérard
LAISNE Ginette
MASCAUT William
MOULINET-LOURY Carole
LOURIERO Anthony
PERUZZO Marie-France
AUBLET Benoit
LORY Marie-Thérèse
LINARD Cyril
VERGER Kathia
MARIA Bruno (supplémentaire)
VIEL Sylvie (supplémentaire)

Conseiller communautaire

DIAS GONÇALVES Nathalie
DERBOIS Daniel
MULLER Valérie
FERRON Jean-Jacques
SABANIJA Marie
BUREAU Emmanuel
BOUTLOUP Audrey
TORCHEBOEUF Matthieu
GRELARDON-DARINI Murielle (supplémentaire)
NAUDIN Emmanuel (supplémentaire)

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Françoise FUGIER